

Programme de travaux en espaces verts 2003 - Avenir du Territoire entre Saône et Rhin - Demande de subventions

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Le projet gouvernemental de département «Avenir du Territoire entre Saône et Rhin» a pour objectif la mise en place et la protection du territoire avec des objectifs de développement durable, respectueux de l'environnement, accordant une attention particulière aux problématiques du patrimoine naturel et paysager, de l'amélioration du cadre de vie.

La Ville de Besançon sollicite des financements dans le cadre du programme «Avenir du Territoire entre Saône et Rhin» pour les projets 2003 suivants :

1 - Aménagement des collines : collines de Chaudanne et Rosemont

Le projet s'inscrit dans le cadre général de la préservation et de la valorisation du site exceptionnel de la vallée du Doubs et des collines de Besançon. Il prend en compte à la fois le paysage et les milieux naturels, avec la dimension touristique.

Il s'appuie sur les propositions relatives à l'infrastructure verte de l'agglomération du Grand Besançon élaborées par la DIREN de Franche-Comté.

Le programme 2003 concerne la colline de Chaudanne et une partie de celle de Rosemont.

Les objectifs poursuivis sont :

- la pérennité du site et des paysages,
- la préservation et la conservation, voire la restauration, dans leur diversité, des milieux naturels identifiés, alliées à une amélioration de la diversité biologique,
- une meilleure connaissance du patrimoine naturel de la ville et de ses liens avec la géologie, l'histoire, ... pour une meilleure prise en compte de cet environnement proche (lieu de pédagogie, d'émerveillement...),
- la mise en valeur des belvédères, chaque point de vue ayant son identité propre pour la découverte et la compréhension de la ville (création de fenêtres de vues, aménagements, sécurisation, ...),
- la création et la restauration de sentiers de promenade et de découverte, éléments d'un réseau reliant les collines entre elles et les collines avec le centre ancien tout proche,
- une amélioration de la signalétique,
- la création des conditions de l'équilibre nécessaire, pour leur pérennité, entre la fréquentation des espaces et leur préservation.

* Montant prévisionnel : 75 250 € HT soit 90 000 € TTC

* Participations :

- État / ATSR	}	
- Région	}	60 200 € (80 %)
- Département du Doubs	}	

* Part à charge de la Ville : 15 050 €

* TVA à charge de la Ville : 14 750 €

* Démarrage des travaux : à réception de l'accusé de réception de la Préfecture

* Durée des travaux : 6 mois et plan de gestion de 5 ans pour la conservation durable des milieux naturels dans leur diversité.

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

2 - Parcs et jardins du centre-ville - Le square Castan

Les parcs et jardins du centre ancien sont une composante du tissu urbain au même titre que les éléments architecturaux et se valorisent réciproquement.

Le square archéologique Castan, œuvre de l'architecte Ducat, assisté du paysagiste Brice Michel, a été inauguré en 1874. Il constitue un élément majeur du patrimoine historique, local et régional, culturel et touristique. Les fragments antiques sont classés au titre des Monuments Historiques (décret du 12/07/1886) et le jardin est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire (12/04/1945). L'œuvre paysagère est protégée dans son ensemble avec l'harmonie voulue dans la mise en scène des ruines et du végétal.

A ce jour, le square apparaît dans une situation d'abandon avec des usages actuels sans rapport avec la vocation didactique et de promenade originelle. Cet état nuit à sa conservation, à sa découverte et à l'image de marque de la Ville, capitale régionale.

La Région de Franche-Comté a fait part de son intérêt en faveur du projet.

La réhabilitation du square s'inscrit dans le cadre du projet d'agglomération qui vise à valoriser le grand espace public de la vallée du Doubs dans ses composantes patrimoniale, naturelle et historique, dans un objectif culturel et de développement du tourisme.

Le projet a pour objectifs :

- la restauration du square, la composition paysagère alliant architecture et végétal
- la préservation et la valorisation d'éléments archéologiques avec la restauration des vestiges antiques et des ferronneries, la restitution d'éléments disparus
- la mise en valeur du square situé à l'entrée de l'Hôtel de Région et sur le trajet touristique majeur menant à la Citadelle
- la restauration de la vocation didactique du square avec une signalétique adaptée, pour une meilleure connaissance ou redécouverte de ce patrimoine
- la reconquête de l'image de marque du square archéologique Castan tant pour les Bisontins, les Franc-Comtois que pour les touristes
- l'établissement des conditions d'usage du square pour sa pérennité.

* Montant prévisionnel : 125 418 € HT, soit 150 000 € TTC

* Participations :

- État (ATSR)	}	
- Région de Franche-Comté	}	100 334 €
- Département du Doubs	}	

* Part à charge de la Ville : 25 084 €

* TVA à charge de la Ville : 24 582 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à solliciter des financements dans le cadre du programme «Avenir du Territoire entre Saône et Rhin» pour ces projets et à solliciter les divers partenaires financiers (État, Région, Département).

Les subventions obtenues seront inscrites en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives, sur les imputations 90.823.1321/1322/1323.3616.34000 pour les aménagements de collines et 90.823/1321/1322/1323.3614.34000 pour les parcs et jardins du centre-ville.

«Mme Françoise BRANGET : Vous nous demandez notre autorisation pour solliciter des financements dans le cadre du programme ATSR. Certes bien évidemment nous sommes d'accord mais je voudrais dire quand même qu'on peut peut-être s'interroger quant à la philosophie développée par la Ville face à l'éligibilité des projets qu'elle présente au programme ATSR. Vous avez sollicité des financements pour un bon nombre de projets. Certains ont été acceptés, d'autres recalés, l'Etat reprochant à la Ville le manque de cohérence dans la présentation des projets, allant du sentier pédestre à la chaufferie bois ou à la maison de quartier de Velotte. Certes, si les dossiers présentés ce soir ne prêtent pas à conséquence et se révèlent indispensables comme la remise en état du square Castan, d'une manière générale d'autres dossiers proposés au financement ATSR ne répondent pas aux critères d'éligibilité et à la philosophie du programme ATSR. Les projets doivent avoir un caractère intercommunal d'une part et un caractère structurant d'un point de vue des impacts économiques, sociaux et environnementaux d'autre part. Bien évidemment quand le projet s'inscrit dans le principe majeur du développement durable, là on est bien d'accord. Nous engageons des projets et nous en avons déjà engagé certains en tablant sur l'option des financements ATSR. Nous risquons d'être largement, pour bon nombre de ces projets, déçus parce que nous devons assumer la globalité de leur financement, puisque bien évidemment chaque fois la Ville s'engage à assurer le financement non acquis. Ma question serait : est-ce que la Ville est capable de financer seule ou a-t-elle prévu cette solution dans tous les gros dossiers, dans tous les grands projets engagés telle que la chaufferie bois de Planoise ou la maison de quartier de Velotte par exemple ? N'aurait-elle pas intérêt à avoir plus de discernement quant à la présentation des projets et au financement ATSR ? Cela éviterait peut-être une perte de temps en effet d'annonce ou en instruction de dossier et nous saurions tout de suite à quoi nous en tenir.

M. Éric ALAUZET : En quelques mots puisque vous suivez assez régulièrement le dossier, je crois qu'il y a peu de dossiers, même si effectivement ça peut arriver, qui posent problème, mais ça nous montre toute la complexité de la démarche développement durable puisqu'on est dans un problème expérimental à une échelle quand même conséquente, la vallée du Doubs sur trois régions, du développement durable. Et c'est vrai que les trois dimensions économique, sociale, environnementale ce n'est pas simple pour les services, ce n'est pas simple... Grosso modo les projets avancent ; la chaufferie bois est financée, l'ADEME a financé à hauteur de 50 % comme on s'y attendait, la plupart des projets sont passés sans encombre. Pour les deux qui vous sont proposés là, on peut penser qu'il n'y aura

pas de souci non plus, il peut y avoir ponctuellement c'est vrai un problème parce qu'on est dans une démarche exigeante développement durable, on expérimente et à tout le monde de s'entraîner».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.